

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°2021-226 (RETRAIT DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CLAPETS ANTIRETOUR)

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement numéro 2023-244* modifiant le *Règlement de construction n°2021-226* (retrait de l'obligation relative aux clapets antiretour).

Ce projet de règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, ce projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction n°2021-226 afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements.

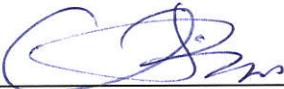
Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 11 juillet 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par le maire expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.st-etiennebeauharnois.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 21 juin 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal local *La Voix Régionale* et en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 21 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juin 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière